



FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)
APPEL DE PROJET - FDT 2019-2020
Guide de présentation à l'intention du promoteur
MRC DE LOTBINIÈRE

1. FOND DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

Le Conseil de la MRC de Lotbinière, formé par les maires des 18 municipalités, a adopté une résolution confirmant qu'un appel de projet FDT, tel que nommé antérieurement Pacte rural dans la MRC de Lotbinière, serait maintenu dans le nouveau Fonds de développement des territoires (FDT), programme d'aide financière aux municipalités régionales de comté et nouvelle gouvernance régionale. La gestion des demandes se fera à la MRC de Lotbinière.

L'appel de projet FDT vise à soutenir des initiatives locales favorisant le développement des communautés. Cette enveloppe budgétaire est destinée à subventionner des projets faisant émerger l'engagement des citoyens dans leur milieu, permettant de dynamiser la vie locale en conciliant les impératifs de développement avec les atouts de l'identité locale et avec les ressources humaines et naturelles du territoire de la MRC de Lotbinière.

1.2. STRUCTURE DE L'APPEL DE PROJETS FDT

L'enveloppe totale disponible pour 2019-2020 est de 108 000 \$ pour les projets locaux. Un montant de 6 000 \$ est réservé à chacune des municipalités (108 000 \$). Un projet local touche **une seule municipalité** et doit être approuvé par résolution du conseil municipal.

2. PROMOTEURS ADMISSIBLES

- Municipalité, organisme municipal et MRC
- Organisme à but non lucratif
- Coopérative, à l'exception des coopératives financières
- Organisme des réseaux de l'éducation, de la santé, de la culture, de l'environnement, du patrimoine ou des services sociaux couvrant tout ou en partie le territoire
- Artiste professionnels ou des regroupements d'artistes professionnels, dans le cadre d'ententes sectorielles de développement avec le Conseil des arts et des lettres du Québec

3. PROMOTEURS NON ADMISSIBLES

- Entreprises privées à but lucratif
- Coopératives financières

4. DÉPENSES ADMISSIBLES EN LIEN AVEC LE PROJET

- Les traitements et les salaires des employés, des stagiaires et autres employés assimilés, **affectés à la réalisation d'un projet**, incluant les charges sociales de l'employeur et les avantages sociaux (sauf employé municipaux)
- Les frais de déplacement et de repas que nécessite un déplacement
- Les frais de représentation
- Les coûts d'honoraires professionnels
- Les frais de formation
- Les frais de poste ou de messagerie
- Les frais de télécommunications et relié au site Web
- Les frais liés aux activités de communications et promotion
- L'acquisition de technologies, de logiciels ou progiciels, de brevets et toutes autres dépenses de même nature
- La location de salles
- Les fournitures de bureau
- Les dépenses en capital pour des biens tels que le terrain, la bâtisse, l'équipement, la machinerie, le matériel roulant, les frais d'incorporation et toutes autres dépenses de même nature
- Les besoins de fonds de roulement calculés pour la première année d'opération
- Les autres coûts inhérents à l'élaboration et à la réalisation des projets

5. DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Les dépenses liées à tout autre argent dont le salaire ou le mandat est financé par un autre programme gouvernemental
- L'aide à l'entreprise privée
- Les infrastructures, services, travaux ou opérations courantes normalement financés par les budgets municipaux ou des programmes gouvernementaux, notamment :
 - Les constructions ou rénovations d'édifices municipaux
 - Les infrastructures, les services et les travaux sur les sites d'enfouissement
 - Les infrastructures, les services et les travaux sur les sites de traitements de déchets
 - Les travaux ou les opérations courantes liés aux travaux d'aqueduc et d'égouts
 - Les travaux ou les opérations courantes liés aux travaux de voirie
 - Les infrastructures et les opérations courantes des services d'incendie et de sécurité
 - L'entretien des équipements de loisir ou des équipements culturels
- Les dépenses allouées à la réalisation d'un projet qui sont antérieures à la date du dépôt de la demande.
- Le financement du service de la dette, le remboursement d'emprunts à venir ou le financement d'un projet déjà réalisé
- Le temps des employés municipaux et des bénévoles
- Les taxes des dépenses ne sont pas admissibles

6. DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

- L'original du formulaire de demande signé
- Une copie de la charte du promoteur et/ou lettres patentes (*sauf municipalités*)
- La liste des membres du conseil d'administration (*sauf municipalités*)
- Les états financiers de la dernière année (*sauf municipalités*)
- Une résolution du promoteur appuyant la demande et déterminant un signataire (modèle sur demande)
- Il est nécessaire d'avoir une résolution du conseil municipal pour les projets locaux et régionaux (modèle sur demande)
- Lettre d'appui des partenaires financiers et collaborateurs
- Soumissions, contrats ou toutes pièces qui justifient les dépenses prévues
- Tous documents jugés opportuns (rapport annuel, revue de presse, etc...)

7. CONDITIONS

- Les projets autorisés par le Conseil de la MRC font l'objet d'un protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur. Ce protocole définit les conditions de versement de l'aide financière et l'obligation des parties
- Pour le volet local, le financement du projet doit respecter l'effet levier : au moins 1\$ du promoteur pour 1\$ de l'appel de projet FDT pour toutes les municipalités.
- Tous les projets doivent atteindre au moins un des quatre enjeux de la planification stratégique 2019-2022 de la MRC Lotbinière (annexe A)
- L'ensemble des projets recevables respectant les conditions d'admissibilité devront être analysés. La priorisation de 13 objectifs en lien avec les quatre grands enjeux de la planification stratégique de la MRC a été réalisée advenant le cas où le montant total du cumulatif des demandes excèderait les sommes disponibles à l'appel de projets FDT.
- Le projet doit être **terminé** à l'intérieur d'un délai maximal d'un an fixé au protocole d'entente. Le rapport final doit être déposé au plus tard 30 jours après la date de fin du projet.
- Diversification du financement : Les promoteurs doivent faire la démonstration qu'ils ont épuisé et exploré toutes les sources de financement possibles (ministères et organismes, etc...)

8. CRITÈRES D'ANALYSE

- Le projet s'inscrit à l'intérieur des quatre grandes orientations de développement prévues par la planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 (voir annexe A)
- Le nombre de municipalités touchées par le projet
- La concordance avec un plan de développement local
- La capacité de gestion du promoteur (réalisations, forces, formations, expériences,...)
- La part (pourcentage) du financement demandée au FDT volet Pacte rural, la diversification du financement et l'effet levier
- L'appui et l'implication du milieu (nombre de bénévoles, contributions diverses)
- L'évaluation des coûts du projet est réaliste
- L'admissibilité des dépenses
- Le nombre de personnes touchées par le projet (retombées)
- La durée du projet (pérennité)

9. LE CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE POUR LES PROJETS RÉGIONAUX ET STRUCTURANT

- a) Dépôt du formulaire de demande incluant tous les documents obligatoires à la MRC de Lotbinière (voir section *dépôt d'une demande*);
- b) Réception et enregistrement de la demande, accusé de réception fourni au promoteur ;
- c) Première analyse par la MRC de Lotbinière. Bonification de la demande au besoin par le promoteur ;
- d) Recommandation du Comité administratif de la MRC de Lotbinière ;
- e) **S'il y a lieu**, ajustement de la demande par le promoteur selon les recommandations ;
- f) Décision de l'attribution des montants par résolution du conseil de la MRC ;
- g) Retour au promoteur pour signature du protocole d'entente.

DÉPÔT D'UNE DEMANDE

En personne ou par la poste :

MRC de Lotbinière
Projet FDT
6375, rue Garneau
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0

Par courrier électronique :

vanessa.demersauger@mrclotbiniere.org

INFORMATION

Madame Vanessa Demers Auger
418 926-3407, poste 224

[http://www.cldlotbiniere.qc.ca/services-conseils/developpement-rural/
vanessa.demersauger@mrclotbiniere.org](http://www.cldlotbiniere.qc.ca/services-conseils/developpement-rural/vanessa.demersauger@mrclotbiniere.org)

ANNEXE A -- PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2019-2022 DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

Vous pouvez retrouver la planification sur le site internet de la MRC à :

http://www.mrcotbiniere.org/wp-content/uploads/2019/03/Planification_Strategique_Lotb2019_sstraitcoupe_reduit.pdf



Mot du préfet

Depuis la création de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Lotbinière en 1982, plus de 103 élus se sont succédés à la gouvernance de ce moteur de l'aménagement et du développement du territoire. Afin de guider leurs décisions, ces derniers ont été à l'écoute de leurs concitoyens, des organismes partenaires du milieu et des directives gouvernementales. Le slogan retenu en 2016 par la MRC de Lotbinière témoigne de cette volonté commune d'œuvrer collectivement « au service de nos citoyens et de nos municipalités ».

Au fil des ans, ils ont adopté des orientations de développement issues de consultations territoriales qui ont permis de se doter « d'une vision d'avenir » (1997), plaçant « l'humain au cœur du développement » (2005) et dotant récemment la région d'une « planification stratégique » (2014-2018).

Tout ce parcours témoigne d'une solidarité grandissante au sein de notre organisation régionale. Nos 18 municipalités locales constatent la pertinence de « faire ensemble » pour un meilleur devenir de notre milieu et de la qualité de vie en Lotbinière.

Suite à une consultation de plus de 300 répondants lors d'un sondage régional, les élus de la MRC de Lotbinière ont opté pour une planification stratégique renouvelée pour la période 2019-2022. Misant sur la concertation des divers acteurs du développement régional, cette planification permet d'identifier des objectifs structurants reposant sur les bases du développement durable (social, environnement, économie). L'approche prônée invite à sortir des sentiers battus et à repousser les frontières sectorielles. Elle favorise la création de nouvelles avenues et d'alliances stratégiques pour parvenir collectivement à identifier des pistes de solutions afin de répondre à des enjeux régionaux de développement dans Lotbinière.

C'est le défi collectif auquel vous invitez les élus de la MRC de Lotbinière. Ainsi, les projets réalisés ensemble permettront le rayonnement de notre territoire au profit de nos municipalités et de nos citoyens.

Souhaitons-nous le plus grand succès !


Normand Côté
Préfet de la MRC de Lotbinière

Le territoire de la MRC en bref

- Une population de 33 128 personnes (2019)
- 18 municipalités
- 1 663 km² de superficie dont 98 % de zone agricole

DES DÉFIS À RELEVÉR

Les atouts et avantages du territoire de la MRC de Lotbinière ne doivent cependant pas masquer les défis à relever qui constituent autant de conditions de succès recherchés.

- ➔ **Une utilisation optimale du territoire à développer**
Le territoire, on l'a constaté, est à plus de 98 % en zone agricole permanente. Du coup, une croissance de la population, autant que le développement industriel sur le territoire de la MRC de Lotbinière, amène des problématiques quant à l'utilisation optimale du territoire.
Les pressions en faveur du développement résidentiel ne doivent pas occulter la nécessité de préserver et de mettre en valeur le caractère rural et champêtre du territoire, de préserver et d'améliorer la qualité de notre environnement, qu'il soit naturel ou humain.
- ➔ **Un milieu de vie et des services qu'il faut préserver, développer et mettre davantage en valeur**
Lotbinière doit poursuivre ses efforts pour assurer le développement de tous les éléments constituant un cadre de vie pour retenir les résidents actuels et en attirer de nouveaux : les transports collectifs, l'accès à la culture, à l'éducation, aux loisirs, aux services de santé et autres services sociaux, la vie communautaire, etc.
- ➔ **Un territoire et un cadre de vie à promouvoir et faire connaître**
La MRC manque par ailleurs d'un caractère distinctif, d'une personnalité affirmée, sur laquelle appuyer sa promotion. Les efforts consentis ces dernières années dans le projet « Vivre en Lotbinière » vont dans le bon sens. Cela demeure un des défis importants au cours des prochaines années.
- ➔ **La nécessité d'accroître le niveau de qualification de la population**
La MRC, comme l'ensemble du Québec, fait et fera face encore davantage à un problème de disponibilité de main-d'œuvre qualifiée. Ce constat, couplé aux statistiques qui laissent voir un fort taux de vieillissement, témoigne de l'importance d'agir pour accroître globalement le niveau de qualification de la population.
Si l'on veut pouvoir encourager le développement économique souhaité sur le territoire, il faudra déployer des énergies renouvelées pour améliorer ce niveau de formation et réduire le décrochage. Car, sans main-d'œuvre qualifiée, la MRC ne pourra assurer son propre développement économique.
- ➔ **Une gouvernance à développer, concertée, efficace et efficiente**
Aucune municipalité ne dispose des ressources pour assurer seule son développement et pour répondre aux besoins de sa population. Ainsi, les regroupements et la mise en commun des forces et des ressources doivent être encouragés. Cette mise en commun et cette concertation concernent également les différents partenaires sociaux et socio-économiques du territoire.

Planification stratégique 2019-2022

AU SERVICE DE NOS MUNICIPALITÉS ET NOS CITOYENS



DOSQUET
LAURIER-STATION
LECLERCVILLE
LOTBINIÈRE
N.D.S.C D'ISSOUDUN
SAINT-ACAPIT
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY
SAINT-APOLLINAIRE
SAINTE-AGATHE-DE-LOTBINIÈRE
SAINT-CROIX
SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE
SAINT-FLAVIEN
SAINT-GILLES
SAINT-JANVIER-DE-JOLY
SAINT-NARCISSE-DE-BEAURIVAGE
SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE
SAINT-SYLVESTRE
VAL-ALAIN

mrcotbiniere.org



LE PLAN STRATÉGIQUE EN BREF

Vision stratégique

Que le territoire de la MRC de Lotbinière soit reconnu en 2022 comme un modèle de communauté champêtre accueillante, active, prospère et innovatrice offrant un milieu de vie propice à l'épanouissement de l'ensemble de sa population.

Que le plein développement de ses forces et de son potentiel en fasse un milieu économique vigoureux tout en assurant la protection et la mise en valeur de son environnement, de son patrimoine et de sa culture.

Principes directeurs

- ➔ Un développement basé sur le développement durable
- ➔ Un développement stratégique qui oblige au partenariat
- ➔ Le développement souhaité repose sur la vitalité de nos milieux
- ➔ La ferme volonté d'offrir un milieu de vie attractif, sain, sécuritaire et accessible pour les citoyennes et citoyens
- ➔ L'action à mener doit contribuer à accroître la richesse collective
- ➔ L'entrepreneuriat et l'innovation reconnus comme éléments caractéristiques de la MRC

La planification stratégique de la MRC de Lotbinière repose sur 4 enjeux en lien avec le développement durable. Chacun de ces enjeux est décliné en grands objectifs pour lesquels ont également été identifiées quatre priorités stratégiques pour la période 2019/2022.

ENJEU 1 UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE QUI REPOSE SUR LES FORCES ET LES ATTRAITS DU TERRITOIRE

Les grands objectifs :

- Assurer l'accompagnement au développement et à la pérennisation des entreprises
- Encourager la culture entrepreneuriale et l'innovation
- Soutenir le développement d'une offre touristique diversifiée

Priorité stratégique : LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

ENJEU 3 QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET HUMANISÉ

Les grands objectifs :

- Assurer la gestion intégrée des ressources naturelles
- Organiser l'occupation du territoire de manière harmonieuse et cohérente
- Préserver et mettre en valeur les caractéristiques du territoire en termes de culture, patrimoine et paysage
- Optimiser la gestion des matières résiduelles

Priorité stratégique : LA QUALITÉ DE L'EAU

ENJEU 2 ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES NÉCESSAIRES POUR MAINTENIR ET ACCROÎTRE LA QUALITÉ DE VIE

Les grands objectifs :

- Soutenir tous les citoyens, des jeunes aux aînés, pour l'amélioration de leur qualité de vie
- Améliorer et diversifier l'offre de services aux citoyens
- Favoriser un milieu de vie dynamique, attractif et accueillant

Priorité stratégique : LE TRANSPORT COLLECTIF

ENJEU 4 CONCERTATION / COMMUNICATION ET PROMOTION

Les grands objectifs :

- Mettre en œuvre la planification stratégique en concertation avec les acteurs du milieu
- Parfaire notre identité territoriale et culturelle
- Promouvoir notre territoire et ses atouts

Priorité stratégique : L'IDENTITÉ RÉGIONALE



AU SERVICE DE NOS CITOYENS

1 ÉCONOMIQUE
2 SOCIAL
3 ENVIRONNEMENT
4 CONCERTATION / COMMUNICATION ET PROMOTION

LA CIBLE : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONCERTATION
COMMUNICATION / PROMOTION